

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.034

L'An deux Mille Seize, le 14 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 avril 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 avril 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Jean-Paul CLECH représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Gilbert LOUX représenté par Mme Eliane CIRAUD-LANOUE  
M. Denis MOALLIC représenté par Mme Régine JOLY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈVRE, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CENTRE SOCIOCULTUREL DE ROYAN - DÉLOCALISATION D'UNE CUISINE AU REZ-DE CHAUSSÉE - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME

RAPPORTEUR : Mme ROY

VOTE : UNANIMITÉ

La Ville de Royan est propriétaire de l'établissement sis 66 boulevard de la Marne et se doit de répondre aux normes d'accessibilité pour un Public à Mobilité Réduite (PMR), permettant ainsi aux personnes vieillissantes et/ou porteuses de handicap, de participer, sans discrimination, aux activités du Centre Socioculturel, hébergé par la Ville.

La Ville de Royan a donc préparé un projet de transfert de la cuisine du Centre Socioculturel, actuellement au 1<sup>er</sup> étage, vers le rez-de-chaussée, qui permettrait :

- une accessibilité à la table d'hôtes pour les personnes à mobilité réduite,
- une évolution permettant à la Halte Garderie de fournir les repas du midi, pour les enfants âgés de 2 mois ½ jusqu'à 4 ans,
- la préparation des repas pour les enfants de l'Accueil de Loisirs pendant les vacances scolaires,
- la préparation des repas lors des soirées culturelles,
- l'aide à l'apprentissage de la cuisine par l'association TRAJECTOIRE,
- la location de la salle au public,
- le futur projet, dans le cadre du projet de ville, d'une micro-crèche qui accueillerait les enfants de 18 H à 1 H 00 du matin, 4 mois de l'année, pour les personnes travaillant à Royan.

Le budget prévisionnel présenté par les services techniques municipaux, pour ce projet, s'élève à 92 000 € .H.T.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a instauré une politique incitative, pour subventionner les travaux occasionnés par la fourniture des repas dans les établissements appliquant la prestation de service unique (PSU), à hauteur de 3 700 € par place, dans la limite de 80% des dépenses subventionnables. Sa participation financière à ce projet, serait donc plafonnée à 55 500 € (soit 3 700 € x 15 places).

Par ailleurs, le Centre Socioculturel étant situé dans le quartier prioritaire « Politique de la Ville », le Conseil Départemental de la Charente-Maritime partenaire peut subventionner, au titre de l'insertion professionnelle, ce projet à hauteur de 20 % du montant H.T., soit 18 100 €.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter des subventions aux taux les plus élevés, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Départemental, pour la création d'une nouvelle cuisine au rez-de-chaussée du Centre Socioculturel.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la nécessité de mettre aux normes d'accessibilité les Etablissements Recevant du Public,
- Vu le projet de création d'une nouvelle cuisine au rez-de-chaussée du Centre Socioculturel de Royan,
- Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter des subventions aux taux les plus élevés, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, pour la création d'une nouvelle cuisine au rez-de-chaussée du Centre Socioculturel de Royan.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 19 avril 2016

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO